



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 septembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
 Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
 M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
 Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
 Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
 M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
 Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
 M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
 M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEPLACEMENTS

Marché de Mesures Vibratoires dans le cadre de la création des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-21-1,
Vu le code des marchés publics,
Vu la délibération n° GD2008-05-15-01 en date du 15 mai 2008 par laquelle le Conseil de communauté a validé le principe de réalisation de deux lignes de TCSP et décidé du lancement de la concertation préalable, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme,
Vu la délibération n° GD2008-09-25-02 en date du 25 septembre 2008 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable et décidé de le mettre à disposition du public,
Vu la délibération n° GD2008-11-12-07 en date du 12 novembre 2008 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé le projet de TCSP de type tramway fer et le tracé tels que présentés en conclusion du bilan de la concertation,
Vu l'acte d'engagement signé par l'attributaire choisi par la commission d'appel d'offres,

Dans le cadre de la construction des 2 premières lignes du Tramway il a été décidé de confier une mission de mesures vibratoires.

Le tracé des deux futures lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise emprunte des voiries à proximité de sites qui pourraient être sensibles aux vibrations.

Le roulement de la roue fer sur le rail provoque des vibrations qu'il convient d'atténuer par des solutions de pose de voie ferrée antivibratile lorsque la voie est implantée à proximité des bâtiments. Dans l'objectif de vérifier que les systèmes de pose installés répondent aux performances attendues, il convient de mesurer les vibrations avant les travaux et après mise en service commerciale.

Plusieurs sites sont à analyser, en particulier toutes les courbes de rayons inférieurs à 80 m et toutes les zones de traitement antivibratile avec, notamment, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU), tout le secteur de l'Université, l'avenue Foch (les hôtels), l'Auditorium, le Conservatoire et le Zénith. Le nombre de sites n'est pas limitatif, et il pourra être potentiellement demandé des mesures sur d'autres sites.

C'est pourquoi un marché, sous la forme d'un marché à bons de commande d'une durée de 48 mois, a été lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert. La date de remise des offres a été fixée au 17 août 2009, et le montant estimatif à 65 000 €H.T., avec un montant minimum de - 50% et un montant maximum de + 100 %.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 9 septembre 2009.

Le nom de l'attributaire est Lloyd's Register ODS, et le montant de l'offre sur la base du devis quantitatif estimatif reporté à l'acte d'engagement s'élève à 67 590 € HT

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché de mesures vibratoires avec Lloyd's Register ODS, pour un montant estimatif de 67 590 € HT ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5 %.

Convocation envoyée le 10 septembre 2009
Publié le 18 SEP. 2009
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 SEP. 2009



Pour extrait conforme
Monsieur le Président
Pour le Président
Pierre FRIBERTIER
40, avenue du Nouveau
COMMUNAUTÉ
DE
L'AGGLOMÉRATION
DIJONNAISE
21000 DIJON CEDEX

Vu pour être annexé à la délibération n° 4
du Conseil de Communauté du 17 septembre 2009
Dijon, le

Pour le Président,
Le Vice-Président

Maîtrise d'ouvrage :

18 SEP 2009



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DIJONNAISE

40, avenue du Drapeau
B.P. 17 310

21075 DIJON Cedex

Tél. : 03/80/50/35/35 - Fax : 03/80/50/13/36



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 SEP. 2009



**Marché de mesures vibratoires
des premières lignes de tramway
de l'agglomération dijonnaise**

Acte d'Engagement

Pièce

1

Marché n°

PIECE 1

ACTE D'ENGAGEMENT

Cet acte d'engagement :

correspond à la solution de base unique de la consultation ;

à une ou des option(s);

correspond à une ou des variante(s).

Préciser laquelle ou lesquelles :

A- Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché DC8

Ministère, ou collectivité territoriale, ou établissement :

(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Télécopie et Téléphone, Mel).

Le Grand-Dijon, Communauté d'Agglomération Dijonnaise, 40 avenue du Drapeau, 21075 DIJON CEDEX

Fax : 03.80.50.13.36 Téléphone : 03.80.50.35.35 Email : contact@grand-dijon.fr

Nom, prénom, qualité du signataire du marché : Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Entité adjudicatrice :

Etat : elle a été nommée personne responsable du marché (PRM) par arrêté du (JO du

Collectivités territoriales, établissements publics : le signataire,

est le représentant de la collectivité ou de l'établissement, compétent pour signer le marché

a reçu délégation de compétence, par le Conseil (délibération de l'organe délibérant) en date du 10/04/2008

Objet du marché :

Marché de mesures vibratoires dans l'emprise du projet de deux premières lignes de Tramway de l'agglomération dijonnaise

Désignation et téléphone de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics : Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire : Monsieur le Trésorier de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Trésorerie Municipale de Dijon - 4-6 rue Jeannin - 21 000 DIJON - tel : 03-80-74-56-61

Imputation budgétaire : D10305 (nature 2031)

Le présent marché est passé en vertu des articles 33,77 160 ,161 et 169 du code des marchés publics (appel d'offres ouvert) et marché à bons de commande

B- Engagement du candidat **DC8**

Nom, prénom et qualité du signataire :

**Augis Eric,
Consultant Senior / Chef de Projet
Lloyd's Register ODS France**

Adresse professionnelle et téléphone :

**LRQA FRANCE – 1 boulevard Vivier-Merle – 69443 LYON CEDEX 03
Tel: 04 72 13 31 41 Fax: 04 72 13 31 40**

agissant pour mon propre compte ;

agissant pour le compte de la société (indiquer le nom et l'adresse)
**LRQA FRANCE
1 boulevard Vivier-Merle
69443 LYON CEDEX 03**

agissant pour le compte de la personne publique candidate (indiquer le nom, l'adresse)

agissant en tant que mandataire

du groupement solidaire

du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du

Après avoir accepté les dispositions du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés,

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux prix ci-dessous ⁽¹⁾ :

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles):

Cette offre, exprimée en euros, porte sur

un marché de mesures vibratoires dans l'emprise des deux premières lignes de Tramway de l'agglomération dijonnaise.

Le montant estimatif du marché est de 65000 euros ht avec un montant minimum de – 50 % par rapport au montant évalué et un montant maximum de + 100 %.
Les prix contractuels sont ceux du bordereau des prix unitaires du marché.

¹ (1) Si les prix doivent prendre la forme d'une liste, créer une annexe financière.

Montant de l'offre sur la base du devis quantitatif estimatif :

Montant hors TVA ⁽²⁾67 590 €
Taux de la TVA ⁽³⁾	13 247.84.€.....
Montant TTC ⁽³⁾80 837.64 €....

Montant (TTC) arrêté en lettres à : Quatre-vingt mille huit cent trente-sept euros et soixante-quatre centimes

B. Engagement du candidat (suite)

DC8

En cas de titulaires en groupement à comptes séparés

Reproduire la page 2,3 et 4 en autant d'exemplaires que de membres du groupement, en joignant un tableau général de répartition des prestations objet du marché par entreprise.

■ Compte à créditer – joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

Titulaire Lloyd's Register Quality Assurance France SA

Numéro : 00020214080

Banque : 30003

Centre de chèques postaux de :

Trésor public :

■ **Mode de règlement** : paiement par mandat administratif et virement bancaire, après la réception des factures.

■ **Mois d'établissement du prix** : les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de réception des offres, soit aout 2009 ce mois est appelé « mois zéro ».

■ **Révision du prix** : les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3.3 du CCAP.

■ **Sous-traitance** :

Le Titulaire envisage de sous-traiter avec paiement direct les prestations suivantes :

² (2) Le montant est indicatif si le marché comporte des prix unitaires.
³ (3) Ne pas remplir lorsque les règles de TVA Intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

Nature de la prestation et sous-traitant concerné	Montant de la prestation au BPU	
	Euros H.T.	Euros T.T.C.

Le montant maximal de la créance que nous pourrions présenter en nantissement est donc de : (en toutes lettres)

.....

Les actes de sous-traitance (DC13) et les documents à fournir par les sous-traitants seront joints à l'offre.

■ Délai maximum de paiement - taux des intérêts moratoires.

Le délai maximum de paiement est de 40 jours.

En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir augmenté de deux points.

■ Durée du marché :

La durée d'exécution des prestations du présent marché est fixée à 48 mois à compter de sa notification.

Les prestations seront exécutées à compter de la date de notification du marché.

Durée de validité de l'offre :

L'engagement figurant au B me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation, soit **120 jours à compter de la date limite de réception des offres.**

Bénéfice de l'avance

je ne renonce pas au bénéfice de l'avance

~~je renonce au bénéfice de l'avance~~

(rayer la mention inutile)

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale demande la constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

NB: conformément aux articles 89 et 90 du CMP les deux parties peuvent d'un commun accord substituer à la constitution d'une garantie à première demande celle d'une caution personnelle et solidaire

A LYON

, le 7 Aout 2009

Le candidat

(représentant habilité pour signer le marché)

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 SEP. 2009



LRQA France S.A.S.
Tour Suisse
1, Bd Vivier Merle
69443 LYON Cedex 03

D. Cadre pour formule de nantissement ou de cession de créances (4) **DC8**

Formule d'origine

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises ou en vue d'une cession dans les conditions de l'article 106 du CMP en ce qui concerne :

- la totalité du marché.
- la totalité du bon de commande n° afférent au marché.
(indiquer le montant en chiffres et en lettres)

.....

- la partie des prestations évaluées *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* à.....

.....

 que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.

- la partie des prestations évaluées *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* à.....
- et devant être exécutées par

..... en qualité de :

- co-traitant
- sous-traitant

A , le (5)
 Signature

Annotations ultérieures éventuelles

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée *(indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettres)* à :

.....

A , le (6)

⁴ () A remplir par l'administration (personne responsable du marché ou représentant de la collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché) en original sur une photocopie.

⁵ () Date et signature originales.

Modification ultérieure de sous-traitance en cours d'exécution du marché, à remplir par l'administration

Modification n° 1

la partie des prestations ci-dessous mentionnées que le titulaire déclare ne pas confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, se montent en € toutes taxes comprises à :

Montant non sous-traité correspondant à l'annexe de présentation du ou des sous-traitants au moment de l'offre du marché	Nouveau montant non sous-traité correspondant à l'acte spécial de sous-traitance ci-annexé du ou des sous-traitants

~~la partie des prestations ci-dessous mentionnées que le titulaire déclare confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est la suivante, telle qu'elle figure en annexe sur l'acte spécial de sous-traitance en € toutes taxes comprises :~~

Désignation du ou des sous-traitants nouveaux ou pour lesquels la partie sous-traitée est modifiée	Montant sous-traité correspondant à l'annexe de présentation du ou des sous-traitants au moment de l'offre du marché	Nouveau montant sous-traité correspondant à l'acte spécial de sous-traitance ci-annexé du ou des sous-traitants

A

, le

Signature du représentant de la collectivité

Modification n° 2

la partie des prestations ci-dessous mentionnées que le titulaire déclare ne pas confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, se montent en € toutes taxes comprises à :

Montant non sous-traité correspondant à l'annexe de présentation du ou des sous-traitants au moment de l'offre du marché	Nouveau montant non sous-traité correspondant à l'acte spécial de sous-traitance ci-annexé du ou des sous-traitants

la partie des prestations ci-dessous mentionnées que le titulaire déclare confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est la suivante, telle qu'elle figure en annexe sur l'acte spécial de sous-traitance en € toutes taxes comprises :

Désignation du ou des sous-traitants nouveaux ou pour lesquels la partie sous-traitée est modifiée	Montant sous-traité correspondant à l'annexe de présentation du ou des sous-traitants au moment de l'offre du marché	Nouveau montant sous-traité correspondant à l'acte spécial de sous-traitance ci-annexé du ou des sous-traitants

A ,le

Signature du représentant de la collectivité